



Qu'est-ce que le Programme Modere Movers ?

Modere Movers est un système de points qui récompense les Social Marketers qui développent leur activité Modere. Les Social Marketers gagnent des points Modere Mover pour l'inscription ou la vente de produits à de nouveaux clients Modere ou Social Marketers en Europe.

Les 300 premiers Social Marketers qui auront gagné le minimum de points Mover requis pourront prétendre à un prix mensuel. Le top 3 des gagnants du programme de points Modere Mover au cours d'un mois donné gagneront également une paire de lunettes de soleil Ray-Ban personnalisée Modere.

Pour se qualifier et devenir Modere Mover, les conditions pour un mois donné sont les suivantes :

1. Les Social Marketers doivent obtenir 150 AP ou 75 MP sur Smartship pendant le mois de qualification.
2. Ils doivent gagner au moins 6 points Modere Mover.

Comment gagner des points ?

- 1 point Mover sera attribué à un Social Marketer lorsqu'un nouveau client dans son POD place une ou des commandes de produits avec une valeur minimum de 100€¹ lors du mois de son inscription.
- 1 point Mover sera attribué lorsqu'un Social Marketer sponsorisé personnellement place une ou des commandes de produits avec une valeur minimum de 100€¹ lors du mois de son inscription.
ou
- 2 points Mover seront attribués lorsqu'un Social Marketer sponsorisé personnellement place une ou des commandes de produits avec une valeur minimum de 200MP² lors du mois de son inscription.
ou
- 3 points Mover seront attribués lorsqu'un Social Marketer sponsorisé personnellement place une ou des commandes de produits avec une valeur minimum de 400MP² lors du mois de son inscription.
ou
- 4 points Mover seront attribués lorsqu'un Social Marketer sponsorisé personnellement place une ou des commandes de produits avec une valeur minimum de 500MP² lors du mois de son inscription.

Gagnez des points supplémentaires avec Smartship :

Copyright © 2018 Modere, Inc. All Rights Reserved. Rev. 1 | JUIN 2019

Modere Europe BVBA Telecomlaan 9, 1831 Diegem, Belgium | Website www.modere.eu
A company registered in Belgium | VAT Number BE 0893.292.596 | No de SIRET 507563013 00014

- 1 point Mover sera attribué lorsqu'un Social Marketer place une commande Smartship personnelle avec un minimum de 100MP² dans un mois donné.
- 1 point Mover sera attribué à un Social Marketer lorsqu'un nouveau client dans son POD place une commande Smartship avec un minimum de 100€¹ lors du mois de son inscription.
- 1 point Mover sera attribué lorsqu'un Social Marketer sponsorisé personnellement place une commande Smartship avec un minimum de 100MP² lors du mois de son inscription.
- 1 point Mover sera attribué lorsqu'un Social Marketer sponsorisé personnellement place une commande Smartship pendant 2 mois consécutifs suivant le mois de son inscription.
- 1 point Mover sera attribué à un Social Marketer lorsqu'un nouveau client dans son POD place une commande Smartship pendant 2 mois consécutifs suivant le mois de son inscription.
- 2 points Mover seront attribués lorsqu'un Social Marketer sponsorisé personnellement garde une commande Smartship pendant 3 mois consécutifs suivant le mois de son inscription.
- 2 points Mover seront attribués à un Social Marketer lorsqu'un nouveau client dans son POD garde une commande Smartship pendant 3 mois consécutifs suivant le mois de son inscription.
- ¹ TVA incluse, valeur du produit acheté après toutes réductions ou promotions, frais de port non compris.
- ² MP valeur du produit acheté après toutes réductions ou promotions.

RÈGLES

Pour recevoir des points, les clients Modere et les Social Marketers que vous inscrivez personnellement doivent répondre aux critères suivants :

- La période de qualification commence le premier jour du mois commence à 00 h 00 CEST et se termine le dernier jour du mois se termine à 23 h 59 CEST.
- Les nouveaux clients et les nouveaux Social Marketers doivent avoir ouvert leur compte Modere et placé une commande entre le premier et le dernier jour du mois de la période de qualification.
- Chaque début de mois, inclus dans la période de promotion, les points Mover seront remis à 0 et un nouveau cycle commencera.
- Les points Modere Mover seront déduits si une commande ayant générée ces points est annulée, renvoyée ou supprimée dans tous les cas.
- Les builder days ne compteront pas en faveur de cette promotion. Seule les commandes placées dans le mois calendaire donné seront prises en compte pour les Mover Points.

FAQ

Un Social Marketer peut-il gagner plus de points d'un Client Modere si le Client Modere décide de changer son statut en tant que Social Marketer ?

- Oui. Les clients Modere qui deviennent Social Marketer, à partir de leur compte client, avec un achat minimum de 100MP² sur leur compte permettront de gagner 1 point Modere Mover après le changement.

Un Social Marketer peut-il gagner plus de points d'un nouveau Social Marketer si ce nouveau Social Marketer décide de changer de statut en tant que client pendant la période de promotion ?

- Oui. Les Social Marketers Modere qui changeront leur compte en tant que clients avec un minimum de 100€, après le changement, permettront de gagner 1 point Mover

TERMES ET CONDITIONS

1. L'Organisateur est : Modere Europe BVBA, Telecomlaan 9, 1831 Diegem, Belgique.
2. Le programme Modere Movers de Modere Europe (la « Promotion ») est une promotion commerciale temporaire et n'est pas considérée comme une part fixe du Plan de Compensation Modere. La Promotion peut être modifiée ou suspendue à tout moment par Modere, sans préavis.
3. Seuls les Social Marketers, âgés de 18 ans et plus, et résidant dans les marchés soutenus par Modere Europe BVBA, sont éligibles pour participer à la Promotion.
4. Les Social Marketers doivent atteindre les 150AP ou 75 MP sur Smartship requis pendant le(s) mois de qualification donné(s) afin de participer à la promotion.
5. Seules les activités commerciales générées sur les marchés européens soutenus par Modere Europe BVBA contribueront aux critères de qualification pour la Promotion.
6. La Promotion se compose d'objectifs mensuels et de prix, et s'applique à une période de 3 mois débutant le 1er juin 2019 et aboutissant le 31 août 2019 (la « période de Promotion ») :
 - 1er - 30 juin 2019 (défini comme « mois 1 »).
 - 1er - 31 juillet 2019 (défini comme « mois 2 »).
 - 1er - 31 août 2019 (défini comme « mois 3 »).

7. En atteignant l'un des objectifs mensuels de la Promotion, un prix sera attribué. Les prix disponibles par mois pendant la période de Promotion sont :
 - Mois 1 : Batterie externe et flasque griffés Modere (Prix 1).
 - Mois 2 : Sac à dos griffé Modere (Prix 2).
 - Mois 3 : Trousse de toilette, set de salle de bain en bambou et un bandeau pour les cheveux griffé Modere (Prix 3)
8. Les critères pour remporter l'un des prix sont les mêmes durant chaque mois de la période de Promotion et sont les suivants :
 - Les Social Marketers doivent obtenir 150 AP ou 75 MP sur Smartship pendant le mois de qualification.
 - Ils doivent gagner au moins 6 points Modere Mover. Un maximum d'un prix par mois sera attribué par compte qui remplira les critères de qualifications.
9. Les dates et heures pertinentes pour contribuer à la qualification sont les dates et heures auxquelles les premières commandes du Client / Social Marketer sont entièrement traitées au cours de leur mois d'adhésion et confirmées par Modere Europe, en tenant compte de l'heure locale.
10. Un nouveau compte créé puis clôturé au cours d'une période mensuelle donnée ne sera pas éligible ni ne comptera pour la promotion.
11. Les commandes doivent avoir une adresse de livraison unique et un payeur unique pour être éligibles et générer des points qui contribueront à la Promotion.
La Promotion est non transférable et les points ne peuvent pas être transférés vers ou combinés avec d'autres comptes Social Marketers pour contribuer à la Promotion.
12. Aucun prix alternatif ou équivalent en espèces ne sera attribué dans le cadre de cette Promotion. Si pour quelque raison que ce soit, un prix n'est pas disponible, un prix alternatif d'une valeur équivalente sera offert.
13. La Promotion est non transférable et les points ne peuvent pas être transférés vers ou combinés avec d'autres comptes Social Marketers pour contribuer à la Promotion.
14. Tous les comptes qui sont éligibles pour recevoir un prix seront informés par e-mail, ou si une adresse e-mail n'est pas disponible, ils seront contactés par d'autres moyens.
15. La réclamation de prix peut être reçue/évaluée jusqu'à 48 heures après la fin de chaque période de Promotion mensuelle.
16. Lorsqu'un prix est attribué, il sera automatiquement envoyé dans la première commande Modere du Social Marketer passée après le 20 du mois suivant immédiatement le mois au cours duquel le prix a été remporté. Si une commande de produit est passée avant le 20 du mois suivant, le prix sera automatiquement envoyé dans la commande Modere suivante.
17. Si une commande de produit Modere n'est pas passée pour réclamer le prix dans les trois mois qui suivent l'annonce, le prix est perdu.
18. L'Organisateur se réserve le droit de publier et d'utiliser les images et les profils Social Marketer de tous les gagnants de prix/qualifiés dans le Modere Memo, sur les sites Internet de Modere, le blog et les autres médias utilisés par Modere pour promouvoir son activité.
19. L'organisateur se réserve le droit de modifier les règles de la Promotion à son entière discrétion, sans préavis. Toutes les décisions en lien avec la compétition sont à la seule discrétion de l'Organisateur et sont définitives.
20. Dans l'éventualité où une commande éligible est retournée à Modere dans la période de retour de 30 jours, voire après cette période, les points Mover générés par ce compte seront annulés et ne seront pas comptabilisés dans le cadre de la Promotion.
21. Les points générés par tous les nouveaux comptes, Social Marketers ou clients Modere, contribuant à répondre aux critères de la Promotion, seront ceux comptabilisés dans notre système le dernier jour civil du mois 1, mois 2 et mois 3.
22. Les prix sont attribués au moyen de la structure d'enrôlement et tous les points, client Modere ou Social Marketer, générés par une première commande peuvent seulement être comptés une fois pour la Promotion pendant la période de Promotion.
23. Tout mauvais usage ou toute mise en jeu de qualification, notamment (mais non exclusivement) la création de plusieurs comptes Modere (client et Social Marketer), constituera un motif de disqualification et le compte Social Marketer ne pourra plus prétendre participer à la Promotion.
24. Les Social Marketers qui ne se conforment pas à ces conditions générales et/ou au Contrat Social Marketer pendant la période de la Promotion seront exclus de la Promotion.
25. En participant à cette Promotion, les participants reconnaissent et acceptent pleinement et sans condition de se soumettre aux présentes conditions.
26. Si, à un moment quelconque de la période de promotion, un compte Modere Social Marketer ou Client (« membre ») est suspendu, leurs activités liées à la promotion pendant la période de suspension peuvent ne pas être prises en compte pour la promotion.
27. Si, à un moment quelconque, un membre ferme son compte pendant la promotion, seules les activités liées à la promotion pendant que son compte était actif seront comptées.
28. Si, à un moment quelconque de la période de promotion, un organisateur met fin à un compte de membre, toutes les activités liées à la promotion seront nulles et non avenues.
29. Cette promotion peut être modifiée ou abandonnée à tout moment sans préavis de l'organisateur.
30. Toutes les décisions relatives à la promotion sont à la discrétion de l'organisateur et sont définitives.
31. Les conditions générales relatives à la promotion s'ajoutent aux conditions générales de Modere et ne les remplacent pas de manière permanente.